



Aux contribuables de la susdite municipalité

## Avis public

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2026 :

### **Règlement numéro 365**

Ce règlement a pour objet de :

- Autoriser le financement du programme de mise aux normes des installations septiques pour l'année 2026 pour un montant maximal de 787 500 \$.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 2021, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 9 h et 12 h. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 5 mars 2026.

---

**Larry Drapeau**, directeur général et greffier-trésorier